Le stagiaire CQP éducateur tennis, sous l’autorité continu de NOM PRENOM (tuteur durant la formation obligatoirement titulaire du DEJEPS), est chargé **d’exécuter le programme** de la pratique du tennis.

Il relève de la catégorie des employés et du groupe 2 de la CCNS.

|  |
| --- |
| Missions principales |

* Participation aux entrainements :
* Participe à la programmation des thèmes d’entraînement en fonction du projet de jeu et de formation (ne prépare pas seul les séances pédagogiques)
* Transmet les pratiques techniques, tactiques et stratégiques dans des conditions pédagogiques requises (n’anime pas seul une séance pédagogique)
* Applique sur le terrain les séances proposées par NOM PRENOM (tuteur durant la formation obligatoirement titulaire du DEJEPS) en présence permanente.
* Veille au bon comportement des sportifs

|  |
| --- |
| Autonomie, responsabilité, technicité |

* Autonomie

Il est capable d’exécuter des tâches sans que lui soit indiqué nécessairement le mode opératoire. Il est placé sous le contrôle continu de NOM PRENOM (tuteur durant la formation obligatoirement titulaire du DEJEPS).

* Responsabilité

Il est responsable de la seule qualité d’exécution des missions qui lui sont confiées :

* Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition
* Garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entrainements, stages, etc.)
* Respecter le programme de formation théorique et pratique des sportifs
* Technicité

Il possède une bonne connaissance des techniques liées à sa fonction :

* Connaissances sportives de sa discipline
* Connaissances relatives aux techniques d’enseignement et d’encadrement de groupes

**Il est en cours de formation ou est détenteur d’une qualification professionnelle lui permettant d’encadrer l’activité correspondante. Dès son embauche, il devra justifier sa demande de carte professionnelle à l’employeur.**